

Association LE HOME DE L'ENFANCE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2023

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1	OBJET SOCIAL	- 3 -
2	NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES - 4 -	
3	DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	- 4 -
4	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	- 4 -
	4.1.1 Evènements principaux de l'exercice	- 4 -
	4.1.2 Evènements postérieurs à la clôture	- 5 -
	4.2.1 Principes, règles et méthodes comptables	- 5 -
	4.3.1 Présentation des comptes	- 5 -
	4.4.1 Méthode générale	- 5 -
	4.5.1 Changement de méthode comptable	- 6 -
5	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	- 6 -
5.1	ACTIF	- 6 -
	5.1.1 Tableau des immobilisations	- 6 -
	5.1.2 Tableau des amortissements	- 6 -
	5.1.3 Informations relatives à la réévaluation	- 6 -
	5.1.4 Immobilisations incorporelles	- 6 -
	5.1.4.1 Frais d'établissement.....	- 6 -
	5.1.4.2 Autres immobilisations incorporelles	- 6 -
	5.1.4.3 Méthode d'amortissement	- 7 -
	5.1.5 Immobilisations corporelles	- 7 -
	5.1.5.1 Evaluation	- 7 -
	5.1.5.2 Principaux mouvements	- 7 -
	5.1.5.3 Méthode d'amortissement	- 7 -
	5.1.5.4 Dépréciation	- 8 -
	5.1.5.5 Crédit-bail	- 8 -
	5.1.5.6 Actifs acquis ou produits pour coût global.....	- 8 -
	5.1.6 Immobilisations financières	- 8 -
	5.1.6.1 Créances rattachées à des participations : Principaux mouvements	- 8 -
	5.1.6.2 Créances rattachées à des participations : Classement par échéance	- 8 -
	5.1.6.3 Liste des filiales et participations	- 8 -
	5.1.6.4 Immobilisations financières.....	- 8 -
	5.1.7 Immobilisations en comodat	- 8 -
	5.1.8 Evaluation des stocks	- 8 -
	5.1.9 Créances	- 9 -
	5.1.10 Produits à recevoir	- 9 -
	5.1.11 Charges constatées d'avance	- 9 -
5.2	PASSIF	- 9 -
	5.2.1 Fonds associatifs	- 9 -
	5.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise	- 9 -
	5.2.1.2 Réserve pour projet associatif.....	- 10 -
	Autres fonds associatifs.....	- 10 -
	(A) détail des réserves pour projet de l'entité	- 12 -
	5.2.2 Provisions pour risques et charges	- 13 -
	5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges	- 13 -
	5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges	- 13 -
	5.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires -	14
	5.2.4 Provision pour médailles du travail	- 15 -
	5.2.5 Etat des dettes	- 15 -

5.2.7	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	- 16 -
5.2.7.1	Subventions de fonctionnement affectées.....	- 16 -
5.2.7.2	Dons manuels, legs et donations affectées.....	- 16 -
5.2.7.3	Informations sur les fonds dédiés non utilisés.....	- 16 -
5.2.8	Fournisseurs et comptes rattachés.....	- 16 -
5.2.9	Dettes sociales et fiscales.....	- 16 -
5.2.10	Informations à caractère fiscal.....	- 16 -
5.2.11	Produits constatés d'avance.....	- 16 -
6	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	- 17 -
6.1	VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	- 17 -
6.2	RESULTAT PAR ACTIVITE OU ETABLISSEMENT	- 18 -
6.3	PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF (GESTION SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS).....	- 18 -
6.4	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN EN ETP	- 20 -
6.5	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	- 20 -
6.6	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	- 20 -
6.6.1	<i>Ventilation.....</i>	- 20 -
6.6.2	<i>Impôt différé.....</i>	- 20 -
6.6.3	<i>Autres informations significatives</i>	- 20 -
7	AUTRES INFORMATIONS.....	- 21 -
7.1	INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	- 21 -
7.2	INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : NATURE, IMPORTANCE (BENEVOLAT, MISE A DISPOSITION...)	- 21 -
7.4	LEGS ET DONATIONS ACCEPTES PAR L'ASSOCIATION AVANT AUTORISATION ADMINISTRATIVE	- 21 -
7.5	TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS.....	- 21 -
7.6	TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE.....	- 22 -
7.7	ENGAGEMENTS HORS BILAN	- 22 -
7.7.1	<i>Emprunt auprès des organismes bancaires</i>	- 22 -
7.7.2	<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	- 22 -
7.7.3	<i>Engagements financiers</i>	- 22 -
7.7.4	<i>Crédit bail.....</i>	- 22 -

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association a pour objet de créer, promouvoir, administrer, gérer, développer tous établissements, services ou organisations à caractère social, sanitaire, culturel ou éducatif, toute œuvre, institution, action d'assistance, physique, morale, individuelle, familiale ou collective, et plus généralement toutes les opérations pouvant se rattacher à celles précitées ou

susceptibles de les favoriser pour le meilleur service à apporter aux enfants et jeunes mineurs ou majeurs en difficultés sociales ou judiciaires.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association gère aujourd'hui quatre M.E.C.S (Maisons d'Enfants à Caractère Social) et deux services : le D.A.A.D (Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement à Domicile) et le S.A.I (Service d'Accompagnement vers l'Indépendance).

Le siège social se situe à Compiègne et s'occupe de la gestion administrative et financière de l'association. Le Home de l'Enfance s'inscrit dans l'accompagnement au quotidien d'enfants et jeunes âgés de 5 à 21 ans confiés au service de l'A.S.E (Aide Sociale à l'Enfance) de l'Oise.

49 602 journées ont été réalisées au sein des établissements au cours de l'année 2023; représentant un taux d'occupation moyen de 91.21 %.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements (*nature/ montants réellement réalisés au cours de l'exercice*)

a. Engagés et terminés dans l'exercice :

La somme de 230 454 € comptabilisée au titre des investissements de l'exercice 2023 (cf 5.1.5.2 -Principaux mouvements)

b. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :

La somme de 2 199 396 € comptabilisée au titre des immobilisations corporelles en cours (Marché entreprises, honoraires architecte, bureau de contrôle, géomètre et assistance maître d'ouvrage) affectée à l'opération de reconstruction de la MECS Jacques SEVIN.

Ressources humaines

Autres moyens/dépenses engagées

c. Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités du Home de l'enfance s'est élevé à 2638 heures à comparer à 1524 heures au titre de l'exercice précédent.

4 Faits majeurs de l'exercice

4.1.1 Evènements principaux de l'exercice

L'Association le Home de l'Enfance et le Département de l'Oise ont procédé à la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour la période budgétaire 2020-2024.

La dotation globale est fixée à la somme de **8 964 501 €** au titre de l'année 2023 conformément à l'arrêté de dotation mensuelle de fonctionnement du 7 février 2023.

Conformément aux annonces gouvernementales de la conférence des métiers, le décret n°2022-738 du 28 avril 2022 étend le dispositif de la revalorisation salariale dite Ségur :

- Aux professionnels socio-éducatifs exerçant dans les établissements énumérés dans l'article L312-1 du CASF.
- Aux personnels paramédicaux de la protection de l'enfance à compter du 1^{er} avril 2022

Conformément à l'arrêté du 10 octobre 2022, le montant de la dotation compensation forfaitaire allouée en 2023 s'élève à **597 553 €**, dont **509 058 €** comptabilisé en 2023 suite à la notification de contrôle du versement du Ségur du 4 mars 2024.

Le conflit se déroulant entre la Russie et l'Ukraine rend le contexte économique incertain, celui-ci pouvant entraîner des impacts importants sur le cours de l'énergie. Malgré ce contexte général incertain, l'Association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, conformément aux dispositions du PCG.

4.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant, à l'exception de la poursuite des effets économiques du conflit entre la Russie et l'Ukraine et le contexte inflationniste observé en 2023.

4.2.1 Principes, règles et méthodes comptables

4.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Au 31/12/2023, il a été procédé comme l'exercice précédent à la compensation des comptes bancaires au sein d'un même établissement bancaire pour la présentation de l'actif et du passif soit une diminution de la trésorerie active et passive de 1 832 290 € (contre 1 938 331 € en 2022).

4.4.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

exercices, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.5.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5 Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute de la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	198 782	7 511		206 293
Immobilisations corporelles	9 292 321	222 943	70 701	9 444 563
Immobilisations financières	229 452	674	220	229 906
Immobilisations en cours	281 358	2 199 396		2 480 754
TOTAL	10 001 913	2 430 524	70 921	12 361 516

5.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	186 633	3 911		190 544
Immobilisations corporelles	6 391 310	430 809	68 486	6 753 633
Immobilisations financières				
TOTAL	6 577 943	434 720	68 486	6 944 176

5.1.3 Informations relatives à la réévaluation

Aucun

5.1.4 Immobilisations incorporelles

5.1.4.1 *Frais d'établissement*
NEANT

5.1.4.2 *Autres immobilisations incorporelles*
NEANT

5.1.4.3 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	Non applicable
Frais de recherche et de développement	Linéaire	Non applicable
Droit au bail	Linéaire	Non applicable
Logiciels et progiciels	Linéaire	2 ans

5.1.5 Immobilisations corporelles

5.1.5.1 Evaluation NEANT

5.1.5.2 Principaux mouvements

- Détail des entrées

Catégories	Montant des acquisitions
Frais recherche et développement	6 960
Logiciels	551
Constructions	54 098
Matériel hébergement	39 992
Matériel scolaire	3 487
Matériel services généraux	65 618
Matériel de transport	27 864
Mobilier et matériel de bureau	31 884

TOTAL : 230 454

- Détail des sorties

Catégories	Montant des sorties
Logiciels	0
Constructions	4 644
Matériel hébergement	13 274
Matériel scolaire	3 385
Matériel services généraux	14 955
Matériel de transport	12 750
Mobilier et matériel de bureau	21 332

TOTAL : 70 340

5.1.5.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 5 ans

Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

5.1.5.4 *Dépréciation
NEANT*

5.1.5.5 *Crédit-bail
NEANT*

5.1.5.6 *Actifs acquis ou produits pour coût global
NEANT*

5.1.6 Immobilisations financières

5.1.6.1 *Créances rattachées à des participations : Principaux mouvements
NEANT*

5.1.6.2 *Créances rattachées à des participations : Classement par échéance
NEANT*

5.1.6.3 *Liste des filiales et participations*

La SCI SAMAIN au capital de 1000 €. La proportion du capital détenu par le Home de l'enfance est de 100 %.

Les comptes annuels (clos au 31/12/2023) de la SCI SAMAIN se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 036 547 Euros
- Chiffre d'affaires : 66 447 Euros
- Résultat net comptable : -28 383 Euros

5.1.6.4 *Immobilisations financières*

Type d'immobilisation financière	Total
Titres de participation	1 000
Parts CREDIT COOPERATIF/CAISSE EPARGNE/CREDIT AGRICOLE	211 821
Dépôts et Cautionnements versés	17 085
Fonds de garantie des emprunts	
Total	229 906

5.1.7 Immobilisations en commodat

NEANT

5.1.8 Evaluation des stocks

NEANT

5.1.9 Créances

Créances	Montant brut	Degré de liquidité actif	
		A 1 an au +	A + 1 an
• Créances clients et acomptes rattachés	5 848	5 848	
• Autres créances Dont : compte-courant SCI SAMAIN	648 684 573 501	75 183	573 501 573 501
• Charges constatées d'avances	9 454	9 454	
Total	663 986	90 485	573 501

5.1.10 Produits à recevoir

	DAAD	SIEGE	ACACIA	BOSQUET	OSLC	MJS	TOTAL
PRODUITS A RECEVOIR	5 989	0	11 939	4 818	- 4 392	12 662	31 016
Total	5 989	0	11 939	4 818	- 4392	12 662	31 016

5.1.11 Charges constatées d'avance

	ACACIA	BOSQUET	OSLC	SIEGE	MJS	DAAD	Total
CHARGES CONST D'AVANCE	2 359	332	3 777	2 555	200	230	9 454
Total	2 359	332	3 777	2 555	200	230	9 454

5.2 Passif

5.2.1 Fonds associatifs

5.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Fonds propres statutaires				
• Valeur du patrimoine intégré				
• Fonds propres statutaires	23 941			23 941
Fonds propres complémentaires				
• Autres fonds propres sans droit de reprise	356 390			356 390
• Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
• Autres				
Total	380 331			380 331
• Écarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Total				
Réserves associatives statutaires				
• Réserves indisponibles				
• Réserves statutaires ou contractuelles				
• Réserve de trésorerie dégagée sur fonds associatifs				
• Autres réserves				
Total				

5.2.1.2 Réserve pour projet associatif
NEANT

Autres fonds associatifs

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Fonds propres avec droit de reprise				

<ul style="list-style-type: none"> • Apports avec droit de reprise • Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou condition • Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables • Écarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise • Fonds propres complémentaires 	8 825			8 825
	8 825			8 825

Réserves réglementées <ul style="list-style-type: none"> • Excédent affecté à l'investissement • Réserve de compensation • Réserve de trésorerie • Réserves pour projet de l'entité (cf -A) 	858 380	573 230		1 431 610
	858 380			1 431 610
Report à nouveau	829 875	-71 735	- 573 230	184 910
	829 875	-71 735	- 573 230	184 910
Excédent ou déficit de l'exercice	-71 735	-188 917	-71 735	-188 917
	-71 735	-188 917	-71 735	-188 917
Subventions d'investissement affectée à des biens non renouvelables) (cf-B) <ul style="list-style-type: none"> • Subventions d'investissement • Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat 	1 188 145	345 600		1 533 745
	- 679 966	- 50 653		- 730 618
	508 179	294 947		803 127
Provisions réglementées <ul style="list-style-type: none"> • Provision pour réserve de trésorerie • Provision réglementée : réserve des plus values nettes d'actif immobilisé • Provision réglementée : réserve des plus values nettes d'actif circulant 	919 217	2 602	1 358	920 462
	8 590			8 590
	927 807	2 602	1 358	929 052

(A) détail des réserves pour projet de l'entité

	ACACIA	BOSQUET	OSLC	SIEGE	MJS	DAAD	Total
Excédents affectés à la couverture du BFR	132 426	205 788	94 792	38 721	66 476		538 203
Excédents affectés à l'investissement	189 735	253 897	172 313	22 858	176 952	31 423	847 178
Réserves fin. exploitation					46 229		46 229
Total	322 161	459 685	267 105	61 579	289 657	31 423	1 431 610

(B) détail des subventions d'investissement

	Subventions d'investissement versées à l'origine	Reprise de subvention d'investissement sur exercices antérieurs	Reprise de subvention d'investissement sur l'exercice	Reprise de subvention d'investissement cumulé	Subventions d'investissement nettes (subventions – reprises cumulées)
-Siège Subvention CD60 (matériel informatique) - Acacia	8 833	1 767	1 767	3 533	5 300
Subvention 4	1 008 000	618 240	40 320	658 560	349 440
-MJS Subvention CD60 (construction mecs)	345 600				345 600
- OSLC Subvention CD 60	171 312	59 959	8 566	68 525	102 787
TOTAL	1 533 745	679 966	50 653	730 618	803 127

5.2.2 Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	136 497		10 000	126 497
Provisions pour risques				
TOTAL	136 497		10 000	126 497

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Diminutions : reprises de l'exercice

-Provisions pour charges Acacia (retraite) : 10000 €

-Provision pour risque sur litige prud'homal : 0 €

La provision à la fin de l'exercice s'élève à la somme de 126 497 € (dont 65 800 € affectés à la reconstruction de la MECS Jacques SEVIN)

5.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

ART. 18 - DEPART à LA RETRAITE

Convention collective 3 mars 1966

La résiliation du contrat de travail à partir de l'âge normal de la retraite prévu par les institutions sociales constitue le départ à la retraite et n'est pas considéré comme un licenciement.

En cas de départ à la retraite, le préavis sera celui applicable en cas de démission, tel que défini conventionnellement.

Tout salarié permanent cessant ses fonctions pour départ en retraite bénéficiera d'une indemnité de départ dont le montant sera fixé à :

- UN mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaires, s'il totalise DIX années d'ancienneté au service de la même entreprise ;
- TROIS mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaires, s'il a au moins QUINZE ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention ;
- SIX mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaires, s'il a au moins vingt-cinq ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention.

Le montant de l'engagement pris en matière de retraite est estimé à 209 855 € au 31 Décembre 2023.

Mode de Calcul de la provision : (sur les salariés présents au 31/12/23)

- . Ecart entre « *âge du salarié* » et « *âge de départ en retraite maximum (65 ans)* »
- . Taux de turnover CDI : 9.49 %
- . Ajouts du différentiel calculé à l'ancienneté du salarié au 31/12/23.
- . Calcul de IRC sur la base du salaire annuel au 31/12/2023 et de l'application de la CCN66 sur IRC sur la nouvelle ancienneté calculée.
- . une pondération est appliquée aux résultats trouvés

	2025	2024	2023
Taux de charge - CDI - Non cadre			52,00%
Taux de charge - CDI - Cadre			60,00%
Taux d'actualisation financière			3,10%
Age de départ à la retraite			65 ans
Table de mortalité publiée par l'INSEE			2019-2021
Taux d'évolution salariale annuel			0%
Méthode PROSPECTIVE-confirmée par le client			209 854,54 €

5.2.4 Provision pour médailles du travail

Néant

5.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ● Comptes de liaison <ul style="list-style-type: none"> ○ de fonctionnement ○ d'investissement ○ de trésorerie 	-			
<ul style="list-style-type: none"> ● Emprunts auprès des établissements de crédits <ul style="list-style-type: none"> ○ dont concours bancaires et soldes banques 	3 500 336	314 043	1 573 453	1 612 840
<ul style="list-style-type: none"> ● Emprunts et dettes financières divers 	7 938	7 938		
<ul style="list-style-type: none"> ● Autres emprunts 				
<ul style="list-style-type: none"> ● Avances et acomptes sur commandes en cours ● Redevables créditeurs ● Fournisseurs et comptes rattachés 	208 891	208 891		
<ul style="list-style-type: none"> ● Dettes fiscales et sociales 	968 111	968 111		
<ul style="list-style-type: none"> ● Dettes sur immobilisations ● Autres dettes d'exploitation ● Autres dettes dont fonds des majeurs protégés 	83 475	83 475		
<ul style="list-style-type: none"> ● Produits constatés d'avance 				
Total	2 978 822	1 383 829	922 211	672 783

5.2.7 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

5.2.7.1 *Subventions de fonctionnement affectées*
NEANT

5.2.7.2 *Dons manuels, legs et donations affectées*
NEANT

5.2.7.3 *Informations sur les fonds dédiés non utilisés*
NEANT

5.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	173 795
Fournisseurs	Immobilisation	
Fournisseurs - Factures non parvenues		35 096

5.2.9 Dettes sociales et fiscales

	Montant
Dettes sociales	968 111
Provision pour CP / CET / RTT /variables de paie	392 559
Charges sur Provisions CP / CET / RTT /variable de paie	212 500
Caisse de cotisations sociales (URSSAF, ANEP,...)	338 059
Divers (Rémunération, autres organismes...)	24 993

5.2.10 **Informations à caractère fiscal**
NEANT

5.2.11 **Produits constatés d'avance**
NEANT

6 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

6.1 Ventilation des produits d'exploitation

TABLEAU DE REPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION							
	Association	Le siège	L'Acacia	Le Bosquet	OSLC	MJS	DAAD
Concours publics			2 545 142	1 971 941	2 091 831	2 109 845	754 800
Autres produits divers de gestion courante	17 115	663 209	137 722	78 704	99 609	79 834	21 848
Subvention d'exploitation Reprise provision Pour risques et charges							
TOTAL	17 115	663 209	2 682 864	2 050 645	2 191 440	2 189 680	776 648
TOTAL	10 571 601						
Neutralisation des frais de siège facturés aux établissements	-						
	650 400						
Total produits d'exploitation	9 921 201						

6.2 Résultat par activité ou établissement

Résultat de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion sous contrôle de tiers financeur		
- Siège	275	
- L'Acacia	180 928	
- Le Bosquet	124 763	
- OSLC		7 127
-Maison Jacques Sevin		61 274
DAAD		38 322
Gestion libre		
- Association		10 327
Résultat de l'exercice	-188 917	

6.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

SIEGE / 2023	
Résultat de l'exercice : Déficit	- 274,83
• Congés à payer	274,83
• CET / RTT	
	274,83
Résultat ADS :	0,00

ACACIA / 2023	
Résultat de l'exercice : Déficit	- 180 928,20
• Congés à payer	4 149,69
• CET / RTT	239,25
	4 388,94
RAN des exercices antérieurs	57 623 ,13
Résultat ADS : Déficit	- 118 916,13

BOSQUET / 2023**Résultat de l'exercice : Déficit - 124 763,12**

• Congés à payer 3 291,98

• CET / RTT

3 291,98

RAN des exercices antérieurs 16 000,00

Résultat ADS : Déficit - 105 471,14**OSLC / 2023****Résultat de l'exercice : Excédent 7 126,84**

• Congés à payer - 15 107,23

• CET / RTT

- 15 107,23**Résultat ADS : Déficit - 7 980,39****Maison Jacques Sevin / 2023****Résultat de l'exercice : Excédent 61 273,53**

• Congés à payer 3 196,16

• CET / RTT

3 196,16**Résultat ADS : Excédent 64 469,69**

DAAD / 2023	
Résultat de l'exercice : Excédent	38 322,20
• Congés à payer	- 939,07
• CET / RTT	
	- 939,07
Résultat ADS : Excédent	37 383,13

6.4 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Etablissement	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Association	0	
- Siège	7	
- L'Acacia	41	
- Le Bosquet	34	
- OSLC	29	
- Maison Jacques Sevin	32	
- DAAD	11	
TOTAL	154	

6.5 Contributions volontaires en nature *NEANT*

6.6 Impôt sur les bénéfices

6.6.1 Ventilation *NEANT*

6.6.2 Impôt différé *NEANT*

6.6.3 Autres informations significatives *NEANT*

7 Autres informations

7.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à :

Dirigeants bénévoles	Néant
Directeurs salariés	416 975
TOTAL	416 975

7.2 Information concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

Contributions volontaires en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;*
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;*
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services*

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

—Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

—Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

—Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

Dans le cas de notre association, les contributions volontaires en nature se résument à la participation bénévole des administrateurs pour leurs fonctions statutaires. Leur montant n'étant pas significatif, nous avons décidé de ne pas les chiffrer en pied de compte de résultat.

7.3 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

Les honoraires de commissariat aux comptes (KPMG) facturés au titre du contrôle légal des comptes 2023 s'élèvent à la somme de 15 268 € TTC.

7.4 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative

NEANT

7.5 Tableau de suivi des legs et donations

NEANT

7.6 Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

NEANT

7.7 Engagements hors bilan

7.7.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Par acte du 25/08/2017 auprès de la Société Générale, L'Association le Home de l'Enfance s'est portée caution jusqu'au 28/09/2024 de la SCI SAMAIN pour l'engagement suivant :

- *Crédit à moyen terme à taux fixe au capital emprunté de 70000 €.*

Par acte du 11/12/2018 auprès de la Société Générale, L'Association le Home de l'Enfance s'est portée caution jusqu'au 11/01/2031 de la SCI SAMAIN pour l'engagement suivant :

- *Crédit à moyen terme à taux fixe au capital emprunté de 95000 €.*

Par acte du 30/08/2022 auprès de la Société Générale, L'Association le Home de l'Enfance s'est portée caution jusqu'au 31/10/2042 de la SCI SAMAIN pour l'engagement suivant :

- *Crédit à moyen terme à taux fixe au capital emprunté de 519000 €.*

7.7.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

7.7.3 Engagements financiers

Garantie donnée par le Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 100 % du montant de l'emprunt consacré pour financer la construction de l'Acacia de Choisy au Bac.

Le département de l'Oise a accordé par décision du 03 juillet 2020 une garantie d'emprunt à 100 % pour l'acquisition d'un terrain à bâtir situé à Boran-sur-Oise dans le cadre de la reconstruction de la MECS Jacques SEVIN.

Le département de l'Oise a accordé par décision du 24 avril 2023 une garantie d'emprunt à 100 % pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt d'un montant de 4 599 337 € contracté auprès de la Société Générale destinés à financer la reconstruction de la MECS Jacques SEVIN à Boran-sur-Oise, rue Jean BOUVY.

7.7.4 Crédit bail

NEANT